



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
de la Légalité et de l'Environnement
Bureau des Elections et de la Réglementation**

Affaire suivie par : B. CALVINO

☎ : 04 84 35 43 77

✉ : bernadette.calvino@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 08 novembre 2022

**LOCALANQUE
Monsieur Yannick LONG
22 rue de la Loge
13002 MARSEILLE**

Monsieur,

Faisant suite à votre demande d'habilitation pour l'organisation d'obsèques, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de mon arrêté en date du 08 novembre 2022, accompagné de l'attestation correspondante, portant habilitation dans le domaine funéraire de la SARL dénommée « LOCALANQUE » sise 22 rue de la Loge à Marseille (13002) habilitée pour 5 ans, à compter de la date de l'arrêté précité, dans le domaine funéraire.

J'appelle votre attention sur les dispositions de l'article L. 2213-23 du CGCT et les spécificités relatives à la dispersion de cendres en mer, soit au-delà de 300 mètres du rivage, et pour l'immersion en mer de l'urne qui doit également respecter une distance de 3 milles marins, soit 6 kilomètres des côtes et être entièrement biodégradable.

En effet, la « dispersion des cendres en mer » est autorisée dès lors qu'elle ne contrevient pas à la réglementation maritime et aux règles édictées localement au titre de la zone de police spéciale de 300 mètres instituée par la loi littoral du 2 janvier 1986 et codifiée par l'article L. 2213-23. du CGCT.

Par conséquent, en votre qualité d'opérateur funéraire chargé de ces opérations vous devez vous rapprocher de la préfecture maritime compétente pour recueillir toutes les informations et les formalités obligatoires liées à la réglementation maritime ou du maire pour les règles afférentes à la zone de police spéciale. Enfin, vous devrez obligatoirement déclarer votre activité d'opérateur funéraire à la capitainerie du port d'attache de vos bateaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet
L'adjointe au chef de bureau


Virginie DUPOUY-RAVETLLAT